



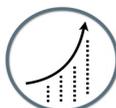
toute notre expertise à votre service

REMUNERER LES AUTEURS DU SPECTACLE VIVANT

Gérer le risque social et fiscal
7 heures - 390 €



à distance



8,5 /10 (22 avis)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, Directrice/directeur artistique d'une structure de spectacle vivant. Intermittent du spectacle. Toute personne chargée/e de la gestion du personnel ou de la gestion des contrats.

PRE-REQUIS

Etre chargé-e de la gestion du personnel notamment de la partie contractuelle

OBJECTIFS

- Connaître les règles légales en vigueur pour négocier efficacement avec les auteurs du spectacle vivant
- Réussir à déterminer le risque contentieux avec un auteur du spectacle
- Gérer le risque fiscal et social en cas de contrôle par les autorités administratives

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 05/01/2024

Plusieurs questions se posent auxquelles nous allons apporter des réponses. Comment peut-on rémunérer les auteurs d'un spectacle (metteur en scène, dramaturge, compositeur, etc.) ? Rémunération proportionnelle ou au forfait ? Comment traiter ces rémunérations d'un point de vue fiscal et social pour éviter tout risque financier en cas de contrôle fiscal ou Urssaf ? Quelles démarches faut-il accomplir auprès du régime de sécurité sociale des artistes auteurs ?

Rémunérer les auteurs du spectacle vivant

- Rémunération des auteurs non salariés
 - lors de la phase de conception et de création (la prime de commande ?)
 - lors de l'exploitation de l'œuvre
- Focus : Gérer la rémunération des auteurs salariés (metteur en scène, scénographe, costumier / créateur de costumes, etc.)
- Rémunération proportionnelle, forfaitaire ou sur facture
- Les dernières actualités sur le sujet

Le traitement fiscal

- Les règles d'application de la TVA sur la rémunération en droit d'auteur

Le traitement social

- Effectuer un précompte : procédure
- Un producteur ou diffuseur doit-il toujours verser une contribution diffuseur
- Détail des modalités pratiques pour verser ces charges
 - Affiliation à l'Urssaf
 - La note de droit d'auteur
 - La dispense de précompte

Focus : Les organismes de gestion collectives

- Définition d'un OGC
- Organisation générale

Non abordé : les contrats de cession ou de droit d'auteur



Mis à jour 05/01/2024

Copyright CAGEC©

